

## COMMUNICATION MUNICIPALE N° 3/2019

le 6 février 2019

Constitution de servitude en faveur de la Commune de la Tour-de-Peilz sur des propriétés de la Société des Produits Nestlé S.A.

1003-ADM-1901-PAD-rc-Comm03-Servitude\_Nestle.docx

Au Conseil communal de  
1814 La Tour-de-Peilz

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux autorisations et compétences accordées à la Municipalité par le Conseil communal pour la législature 2016-2021, la Municipalité a signé un acte constitutif de servitude avec la Société des Produits Nestlé S.A. pour l'usage d'un parc d'agrément en faveur de la Commune de la Tour-de-Peilz sur les parcelles suivantes, selon plan annexé :

- Parcelle N° 1 dans sa totalité, à La Tour-de-Peilz, surface 2'049 m<sup>2</sup>.
- Parcelle N° 2 partielle, à La Tour-de-Peilz, surface 515 m<sup>2</sup> sur un total de 2'543 m<sup>2</sup>.
- Parcelle N° 1227 dans sa totalité, à Vevey, surface 67 m<sup>2</sup>.

Les surfaces sont mises à disposition gratuitement de la Commune pour permettre de les aménager en parc d'agrément par l'intégration de nouvelles plantations, la création de cheminements piétonniers, la pose de mobilier urbain ou la création de tout aménagement paysager, en accord avec le propriétaire. En contrepartie la Commune s'engage à entretenir les surfaces concernées ainsi qu'à financer les aménagements qu'elle souhaite entreprendre.

La servitude entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée de 90 ans.

La Commune s'est par ailleurs engagée à radier la servitude sans contrepartie, si tout ou partie des fonds concernés devaient changer d'affectation suite à l'adoption d'un nouveau règlement et être colloqués en zone de construction.

Un projet d'aménagement sera développé dans le courant de l'année 2019 et sera intégré au budget 2020.

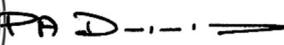
AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :

  
Alain Grangier

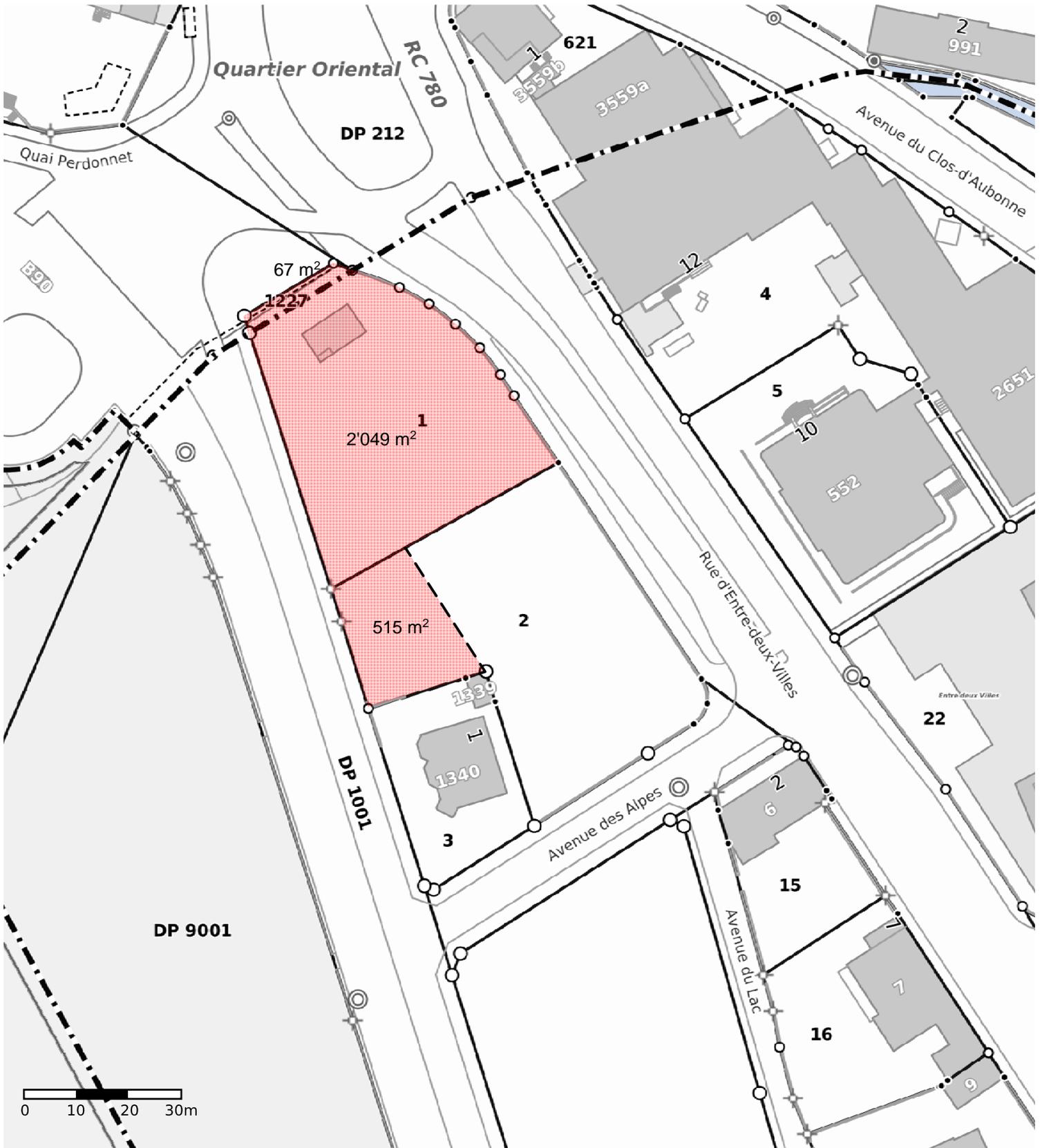
  
MUNICIPALITÉ DE LA TOUR-DE-PEILZ  
CANTON DE VALAIGNEY  
LIBERTÉ ET PATRIE

  
Pierre-A. Dupertuis

Annexe : plan de situation

Adopté par la Municipalité le 14 janvier 2019





En tant que ces renseignements aient été recueillis avec soin, aucune garantie n'est donnée quant à l'exactitude et la mise à jour des données de ce plan.



Surfaces de la servitude

1:1,000

Date:16.01.2019